

Réforme infirmière : un tournant historique

📅 27 juin 2025

👤 Présenté par un juriste spécialisé

🔗 Analyse de la loi du 27 juin 2025



Contexte de la réforme

La profession infirmière n'avait pas connu de réforme majeure depuis 2002. En plus de vingt ans, la pratique a profondément évolué avec l'essor des infirmiers en pratique avancée (IPA), les protocoles de coopération sanitaire, et la nécessité d'adapter l'organisation des soins face à la désertification médicale.

La loi du 27 juin 2025 constitue une première étape importante dans cette évolution. Pour être pleinement applicable, elle devra être prolongée par plusieurs décrets encore à paraître.

Les principales modifications de la loi



Une autonomie renforcée

🔒 Nouveau rôle

Deux actes majeurs sont désormais reconnus par la loi :

👤 La consultation infirmière

Ouvre la voie à un accès direct aux infirmiers, dans le cadre de leur rôle propre, à l'instar des kinésithérapeutes. Cette évolution s'inscrit dans la continuité de la loi RIST I.

👤 Le diagnostic infirmier

Si le diagnostic infirmier existait déjà en pratique, sa reconnaissance légale renforce le statut clinique de la profession.

Les infirmiers se voient accorder le droit de prescrire certains produits de santé et examens complémentaires, selon une liste fixée par arrêté.

- Ils pouvaient déjà re-prescrire certains médicaments (comme les contraceptifs) et pratiquer certains vaccins en rôle propre, sans intervention médicale.
- Concernant le rôle prescrit (délégué par les médecins), l'accès direct aux infirmiers devrait d'abord être testé sous forme d'expérimentation.

La loi reconnaît désormais plusieurs spécialités infirmières et précise leurs champs d'action :

Infirmiers coordinateurs et scolaires

- Le statut d'infirmier coordinateur en EHPAD est officiellement reconnu
- Le statut d'infirmier scolaire est reconnu comme spécialité infirmière
- Le décret n° 2025-897 du 4 septembre 2025 clarifie le rôle des coordinateurs

Spécialités techniques

- Les infirmiers anesthésistes (IADE)
- Les infirmiers de bloc opératoire (IBODE)
- Les infirmiers de puériculture (IPDE)
- Peuvent désormais exercer en pratique avancée

Focus sur les IADE

Un premier arrêté, publié le 5 septembre 2025, vise spécifiquement les IADE et précise les conditions d'accès à la pratique avancée :

- Être titulaire du diplôme d'État d'infirmier anesthésiste
- Ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier spécialisé en anesthésie-réanimation

- Ou encore du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-anesthésiste

Les missions renforcées des IADE

En préopératoire

Rôle dans l'évaluation renforcé, consultations spécifiques et prescription de bilans ou examens ciblés

En SSPI et réanimation

Autonomie élargie, avec possibilité d'ajuster certains traitements directement

En urgence vitale

Expertise consolidée par un cadre réglementaire clair

4 Encadrement des pratiques

 Sécurité des soins

Dans le prolongement de la logique de certification et de sécurisation des compétences, la loi fixe désormais à **six ans** la durée d'inactivité au-delà de laquelle un infirmier doit faire évaluer ses compétences avant de reprendre son activité.

« Si l'autorité compétente constate une insuffisance professionnelle, elle peut imposer des mesures d'accompagnement ou de formation avant toute reprise d'activité. »

Ce mécanisme garantit la qualité et la sécurité des soins tout en valorisant la compétence continue.

5 Et maintenant ? Des questions de fond

 Enjeux à venir

Les textes d'application sont encore attendus, mais plusieurs interrogations majeures se posent déjà :



Étendue du rôle propre



Formation à réinventer

L'élargissement du rôle propre et délégué pourrait intégrer certains actes aujourd'hui encadrés par les protocoles sanitaires nationaux, simplifiés en septembre 2025. Jusqu'où iront ces transferts ?

Si de nouveaux actes sont intégrés, cela nécessitera une réingénierie complète de la formation infirmière. La question de la formation aux nouveaux actes reste entière : aujourd'hui, les professionnels se forment souvent "sur le tas".



Statut et rémunération

La prise en charge d'actes actuellement médicaux exige une reconnaissance financière adaptée. Par exemple, les IPA anesthésistes à l'hôpital accepteront-ils de rester sur une grille indiciaire proche de celle des cadres de santé ? Des négociations sont en cours.



Textes réglementaires

Le projet de décret relatif aux actes infirmiers, dévoilé récemment, élargit bien le rôle des professionnels, mais ne précise pas encore assez les modalités de mise en œuvre.

Conclusion : une réforme fondatrice mais encore inachevée

Cette réforme marque une étape décisive dans la reconnaissance de la profession infirmière. Elle renforce son autonomie, valorise ses spécialités, et consacre sa compétence clinique.

La réforme appelle désormais :

- ✓ Une mise en œuvre réglementaire claire
- ✓ Une réforme de la formation à la hauteur des nouvelles missions
- ✓ Une reconnaissance statutaire et salariale adaptée à la montée en responsabilité

La profession infirmière entre ainsi dans une nouvelle ère : celle d'une profession médicale à compétence limitée, au carrefour

*du soin, du diagnostic et de la coordination — pilier
incontournable du système de santé de demain.*